

de BUT en BLANC

Bulletin
du Syndicat
National
des Infirmier (e) s
Conseiller (e) s
de Santé



BULLETIN DE L'ACADEMIE DE RENNES



N°43 septembre 2011

EDITORIAL

Catégorie A ! Il est temps de passer à l'acte.

Bienvenue à toutes les nouvelles collègues : 4 arrivent d'une nouvelle académie, 11 sont issues du concours 2009 et 5 du concours 2011.

Le SNICS se met à disposition de chacune et chacun pour répondre aux questions que vous vous posez pour votre entrée à l'Education Nationale.

Et à vous tous, nous vous souhaitons une bonne année scolaire qui s'annonce importante pour la profession : catégorie A - missions.

Dans notre publication précédente nous vous avons rendu compte, comme à chaque fois, des résultats de la Commission Administrative Paritaire Académique (CAPA). Pendant la période estivale, le mouvement a évolué et sur les 78 demandes à muter émanant de l'académie, 32 obtiennent satisfaction, soient 42%. Il ne reste donc plus de postes vacants de titulaires. Le SNICS veillera à ce que tous les rompus de temps partiels soient remplacés dans l'académie.

Enfin, un courrier a été envoyé à Monsieur le Recteur pour dénoncer certaines irrégularités et des décisions qui ont été prises après l'instance, sans concertation avec les commissaires paritaires. A l'intérieur, la copie de cette lettre.

Au moment où le conseil constitutionnel retire le droit de délivrer la contraception d'urgence aux infirmières du supérieur, le SNICS s'interroge sur le devenir des missions de nos collègues à l'université.

La sortie du décret statutaire pour le passage en catégorie A des infirmières de l'EN ne saurait se faire attendre. Le risque d'un passage dans le Nouvel Espace Statutaire B (NESB) pour une partie de la profession, avant un passage en cat A, existe. Ce serait alors un retard de carrière et par voie de conséquence une perte financière. Le SNICS reste vigilant et n'hésitera à renouveler des actions afin d'obtenir la cat A pour toutes.

En cette rentrée, nous devons continuer de nous appuyer sur notre circulaire des missions et ne pas nous laisser impressionner par certaines expérimentations sur les postes mixtes qui n'ont pas lieu d'exister même si elles sont approuvées par d'autres organisations syndicales. Cependant, dès la sortie du nouveau texte le SNICS, avec la FSU, mettra tout en œuvre pour qu'il soit appliqué.

Par ailleurs, des élections professionnelles se dérouleront du 13 au 20 octobre prochain, En votant pour le SNICS et la FSU, vous donnez les moyens à la FSU de continuer de défendre un syndicalisme de métier pour tous.

Cécile Guennec

Marie-Christine Lorvellec

Grève dans l'Education Nationale mardi 27 septembre

À RETENIR

**Réunions
syndicales
mardi 4 octobre**

Le matin
Brest- Guingamp
St Malo – Vannes

L'après-midi
Lanester- Quimper
Rennes- St Brieuc

**Grève et
mobilisation
Mardi 27
septembre**

**Elections
professionnelles
Du 13 au 20
octobre**



SOMMAIRE

Page 2 : Coordonnées
du secrétariat académique
Brèves : Catégorie A
Mobilisation - Réunions
syndicales
Page 3 : Elections
professionnelles
Page 4 : Lettre au recteur
indemnités
Page 5 : Bulletin
d'adhésion
Page 6 : Paiement
fractionné
Page 7 : Convocations
syndicales

Secrétariat académique

Secrétaire académique

GUENNEC Cécile

Collège Marcel Pagnol
56240 PLOUAY
tel pro 02.97. 33.39.31
tel perso 06 61 41 01 22

cecile.guennec@laposte.net

Secrétaire académique adjointe

LORVELLEC Marie Christine

Lycée Sévigné
35 513 CESSON SEVIGNE
tel pro. : 02 99 83 52 68
tel perso 06 86 57 63 17

marie.christine-lorvellec@ac-rennes.fr

Trésorière académique

Laurence FRAJDENBERG

34 rue du Professeur Cassin
56850 CAUDAN
tel pro 02.97.76.17.68
perso 06.86.59.67.33

laurence.frajdenberg@wanadoo.fr

BENECH Sylvie

Lycée Jean Monet
22800 QUINTIN
tel pro 02 96 74 86 26

sylvie.benech@ac-rennes.fr

DUVIGNEAU Colette

Collège MUR de BRETAGNE
tel pro 02 96 28 50 74

colette.duvigneau@laposte.net

FOUCAULT Nelly

Collège de Chateaubriant
Rue Madeleine
22130 PLANCOËT

nelly.foucault@free.fr

PROU Christine

Université Rennes
tel pro 02 99 14 14 64

christine.prou@uhb.fr

MUSSEAU Isabelle

Collège Pensivy - Route de Coray
29140 ROSPORDEN
tel pro 02.98.66.95.70
tel perso 02.98.50.54.58

isabelle.musseau@wanadoo.fr

Marie-Hélène GRACIA

Collège J Kerbellec
Route de Gestel
56530 QUEVEN
tel pro 02 97 05 08 58
tel perso 06 20 58 47 11

mhgracia@orange.fr

LE PARC Brigitte

Lycée Marie Le Franc
128 Bd Léon Blum - BP 2146
56321 LORIENT CEDEX
tel perso 06 89 55 20 34
tel perso 02.97.76.18.21

brigitte.le-parc@laposte.net

La catégorie A : Où en est-on ?

A plusieurs reprises, le SNICS a eu des contacts téléphoniques pendant l'été avec le cabinet de Luc Chatel et la DGRH, eux-mêmes toujours en discussion avec la Fonction publique.

Rien de concret n'apparaît à ce jour, même si la sortie du décret reste confirmée pour la fin de l'année civile.

C'est pourquoi, nous ne pouvons que rester mobilisés car le contexte de la rigueur pèse sur tous les dossiers dans la fonction publique. C'est aussi la raison pour laquelle le SNICS s'est adressé au SNIES dès le 2 septembre pour convenir d'une rencontre qui a eu lieu le 4 septembre et à l'issue de laquelle nous avons décidé par courrier commun de rencontrer le plus rapidement possible la DGRH du MEN. Il est essentiel, dans ce dossier, de maintenir l'unité syndicale pour parvenir à une intégration directe en catégorie A de toutes les infirmières.



FSU : Grève le 27 septembre pour l'Education.

Le contexte de la rentrée est dominé par les annonces gouvernementales d'austérité qui toucheront encore brutalement le système éducatif avec la poursuite des suppressions de postes au moment où les effectifs d'élèves sont en augmentation importante. Ces attaques persistantes ne remettent toujours pas en cause la politique fiscale, responsable pour une grande partie des déficits publics, et qui a privilégié les plus aisés au détriment de l'intérêt général.

C'est une raison essentielle pour le SNICS d'appeler à participer avec la FSU aux actions dans l'éducation et notamment à la grève du 27 septembre pour imposer de véritables choix en faveur de l'Education.

Réunions d'informations syndicales

Le SNICS organise plusieurs réunions d'informations syndicales au cours de l'année dans tous les départements. Vous pouvez vous rendre à celle qui vous convient le mieux, en fonction du lieu.

Ces réunions sont ouvertes à tous : stagiaires, titulaires, contractuelles, syndiqué(e)s ou non.

La convocation se trouve en page 7. Elle est à joindre avec la demande d'autorisation d'absence et à déposer auprès de votre chef d'établissement 8 jours avant la date prévue.

Ces réunions sont un moment d'échanges entre collègues et d'informations sur la profession. **Elles relèvent du droit syndical accordé à chaque personnel pendant ses heures de travail (décret du 28 05 82).**



Cécile Guennec Secrétaire Académique
A Monsieur le Recteur de l'académie de Rennes

Plouay le 12 juillet 2011

Objet : irrégularités à la CAPA des infirmières du 14 juin 2011

Monsieur le Recteur,

Dans le cadre de la Commission Administrative Paritaire Académique, les commissaires paritaires du SNiCS relèvent des irrégularités à la CAPA du 14 juin 2011.

Alors que notre statut particulier (décret 94- 1020) ne permet pas à un échange d'emploi entre deux ou plusieurs fonctionnaires, la CAPA a procédé à une permutation entre deux fonctionnaires sans déclaration préalable de postes ; l'article 61 du titre du statut général impose de permettre à tous les fonctionnaires de postuler sur un emploi vacant que leur grade leur donne vocation à occuper.

En prenant appui sur le décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires, nous voulons comprendre les raisons qui ont permis qu'un droit à mutation a été accordé dans le Finistère sur un poste laissé vacant après le mouvement et dont la collègue n'avait pas formulé ce vœu au moment de la saisie.

Nous dénonçons le fait qu'une collègue qui avait le barème requis ainsi qu'un avis favorable ait été empêchée de muter pendant la CAPA ; l'administration s'excusant d'avoir oublié de donner un avis défavorable.

Le droit à muter a été accordé pour « rapprochement de conjoint » sur des postes précis alors que le barème stipule « tout poste ». L'administration justifie l'attribution de ce poste comme rapprochement de domicile et a donné les points nécessaires à cette obtention en « gestion des ressources humaines », ce qui a lésé une collègue ayant fait ses vœux en respectant le barème.

Enfin, une collègue s'est vue refuser une promotion en classe supérieure. Son chef d'établissement ayant émis un avis défavorable sans même la voir en entretien professionnel. Cet avis, est expliqué par le fait que notre collègue est en congé formation et travaille donc à 50% dans son établissement. Nous vous rappelons que l'entretien professionnel est une obligation ainsi que la formation professionnelle de part notre décret de compétences.

Je vous remercie d'accorder toute votre attention à ces situations, sachant que celles- ci relèvent de recours possibles.

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, mes salutations distinguées.

C. Guennec

le SNiCS défend les collègues

Gel des indemnités IFTS/IAT

Depuis plusieurs années, la paye du mois de juillet ou août portait un rappel indemnitaire lié à l'actualisation des coefficients multiplicateurs académiques appliqués au montant des Indemnités Forfaitaires pour Travaux Supplémentaires (IFTS) et de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT).

Or, cette actualisation n'est pas intervenue. Le SNiCS a donc questionné le service financier du rectorat qui a répondu : *« Nous avons bien conscience de ce retard mais nous ne disposons pas actuellement du budget nécessaire pour la revalorisation du régime indemnitaire ».*

Le SNiCS continuera d'interpeller le rectorat afin que cette régularisation se fasse sans tarder. Le SNiCS vous informera de l'évolution de ce dossier.





ELECTIONS PROFESSIONNELLES du 13 au 20 Octobre 2011



En octobre dernier, vous avez été appelées à élire vos commissaires paritaires.

72% d'entre vous ont voté pour le SNiCS-FSU et donc renouvelé leur confiance dans ce syndicat.

Cette année, vous allez être appelées à voter pour le comité technique ministériel ainsi que pour les comités technique académique (**comité technique de proximité**).

Ce qui change :

- Dorénavant nous ne votons plus pour le syndicat de notre profession mais pour la fédération à laquelle il appartient, c'est à dire la FSU pour le SNiCS.
- Tous les collègues : titulaires – stagiaires et contractuels peuvent voter.
- Le vote sera un vote électronique du 13 au 20 octobre 2011.

Pourquoi voter FSU ?

- **Parce que la FSU** défend un grand service d'éducation démocratique et laïque.
- **Parce que la FSU est un soutien pour le SNiCS :**
 - soutien lors des audiences (notamment en ce moment sur le dossier du A),
 - soutien dans les instances représentatives notamment dans les groupes de travail sur les postes où la FSU met la pression sur les IA,
 - soutien logistique (mise à disposition de locaux pour nos réunions) et soutien financier (lors des manifestations à Paris, des élections).
- **2 représentantes SNiCS :** Cécile Guennec (secrétaire académique) et Isabelle Musseau (secrétaire du 29) seront présentes sur la liste FSU pour le Comité Technique Académique.

Le vote massif des infirmières de l'Education nationale pour la liste FSU sera déterminant pour mesurer la représentativité de notre fédération et donner un avenir au syndicalisme de métier sans lequel les intérêts de la profession ne sont jamais pris en compte.

Autre changement : ce sera un vote électronique.

Vous devez recevoir avant le 28 septembre votre identifiant dans votre établissement et contre émargement.

Cet identifiant + votre numen et votre numéro de sécurité sociale vous permettront de récupérer votre mot de passe pour voter.

Pour l'ensemble des opérations de vote, un portail spécifique est ouvert pour tous les personnels concernés :

<http://www.education.gouv.fr/electionspro2011>.

Ceci doit permettre à chacun(e) de s'identifier, de prendre connaissance des listes de candidats, des professions de foi.

Nous consacrerons notre prochain numéro à ces élections importantes pour la défense du service public d'éducation et pour notre profession.

SYNDICAT NATIONAL DES INFIRMIER(E)S CONSEILLER(E)S DE SANTE

S.N.I.C.S./FSU

Bulletin d'adhésion ou de renouvellement 2011 / 2012

Académie :	Département :
------------	---------------

Mme Mlle M. (*) Nom :	Nom de jeune fille :
Prénom :	Date de naissance :

Adresse personnelle :		
Code postal :	Ville :	Téléphone :
Adresse Mail :		

Adresse administrative :		
Code postal :	Ville :	Téléphone :
Adresse Mail :		
Numéro d'identification de l'établissement ou du service :		Externat Internat (*)

Grade :	Echelon :	Date de la dernière promotion :	Date du D.E. :
Date entrée Fonction Publique :		Date entrée Education nationale :	

Situation : titulaire - stagiaire - contractuel(le) - vacataire (*)	
quotité de temps partiel :	disponibilité - CPA - retraite (*)

Je règle ma cotisation de : par chèque à l'ordre du S.N.I.C.S. ou par paiement fractionné (*). Le paiement fractionné se fera en 4 ou 6 fois à 1 mois d'intervalle. Dans ce cas, remplir le formulaire de prélèvement ci-joint (date limite d'envoi du paiement fractionné : **1er avril 2012** uniquement pour les **paiements fractionnés en 4 fois**).

*Adressez le bulletin d'adhésion, à la trésorière académique
Laurence FRAJDENBERG : 34 rue du Professeur Cassin 56850 CAUDAN*

J'accepte de fournir au S.N.I.C.S. les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande au S.N.I.C.S. de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au S.N.I.C.S., 46 avenue d'Ivry 75013 Paris ou à ma section académique.

Date : **Signature :**

BAREME DES COTISATIONS 2009-2010								
Echelon	1er	2è	3è	4è	5è	6è	7è	8è
INFIRMIER(E) DE CLASSE NORMALE								
Cotisation	83,50€	87,80€	92,90€	99,40€	105,60€	112,70€	120,90€	130,30€
INFIRMIER(E) DE CLASSE SUPERIEURE								
Cotisation	111,40€	119,80€	126,30€	132,80€	139,50€	144,60€		
<i>Auxiliaire, contractuel(le), Vacataire : 57€ - Retraité(e) : 51€ - disponibilité : 30€ - temps partiel : cotisation calculée au prorata du temps effectué : par exemple mi-temps : 1/2 cotisation de l'échelon / C.P.A. : 85% de la cotisation de l'échelon.</i>								

(*) rayer les mentions inutiles

S.N.I.C.S. 46 avenue d'Ivry 75013 PARIS Tél : 01 42 22 44 52 Fax : 01 42 22 45 03 snics@wanadoo.fr

<p>Il est possible de déduire du montant de l'impôt sur le revenu, 66% de la somme versée au titre des cotisations syndicales.</p>



Paielement fractionné de la cotisation syndicale 2011-2012

Pour régler votre cotisation syndicale par paiement fractionné, vous devez remplir ce formulaire et :

- indiquer le montant total de votre cotisation syndicale (cf. tableau des cotisations) ;
- choisir le nombre de prélèvements que vous souhaitez (4 ou 6) ;
- signer cette autorisation de prélèvement et la retourner très rapidement à votre secrétaire académique ou à votre trésorier académique, accompagnée d'un RIB ou d'un RIP.

NOM : PRÉNOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE :

MONTANT TOTAL DE LA COTISATION :

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS CHOISI : **4 - 6** (rayer la mention inutile)

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT : J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur le prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

NOM et ADRESSE DU CRÉANCIER : SNICS – 46 avenue d'Ivry -75013 PARIS

Numéro National d'identité du créancier : 406165

NOM du TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER :

COMPTE À DÉBITER :

Code établissement :

Code guichet :

Numéro de compte :

Clé RIB ou RIP :

Nom établissement :

SIGNATURE →

SYNDICAT NATIONAL DES INFIRMIER(E)S CONSEILLER(E)S DE SANTE

46 avenue d'Ivry -75647 PARIS cedex 13 -Tel 01 42 22 44 52 - Fax 01 42 22 45 03